



Conseil économique et social

Distr. générale
26 novembre 2014
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Domestic and Foreign Missionary Society of the Protestant Episcopal Church in the United States of America, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration n'a pas fait l'objet d'une relecture sur le fond par les services d'édition.



Déclaration

Domestic and Foreign Missionary Society of the Protestant Episcopal Church in the United States of America, couramment connue sous le nom de The Episcopal Church, est une confession chrétienne qui compte deux millions de membres répartis dans 17 pays et une province membre de la Communion anglicane. En tant que chrétiens, nous croyons que toute l'humanité a été créée à l'image de Dieu et que les femmes et les hommes ont été créés égaux devant Dieu. Nos Écritures, la voie de Jésus-Christ et notre Alliance baptismale nous invitent à « rechercher le Christ pour le servir dans les personnes », indépendamment du sexe.

Ces fondements moraux nous amènent à saluer, affirmer, soutenir et consolider les efforts des États Membres et des organismes des Nations Unies à autonomiser les femmes et les filles, principalement à travers la Déclaration et le Programme d'action de Beijing de 1995 et d'autres instruments tout aussi importants. Les épiscopaliens ont accompagné l'Organisation des Nations Unies dans le renforcement du présent travail avant, pendant et depuis Beijing. Ils ont publié, étudié, rassemblé, préconisé et fait campagne sur la discrimination liée au sexe, la violence domestique et à l'égard des femmes, le trafic lié au sexe, la budgétisation liée au genre, le plaidoyer électoral, les études de mots et l'égalité des sexes, tant dans notre église qu'à l'Organisation des Nations Unies.

La Déclaration et le Programme d'action de Beijing a apporté du progrès à nos sociétés en améliorant le niveau de conscience et en créant une structure de base avec douze principaux domaines par lesquels les indicateurs d'autonomisation pourraient être analysés. Ce progrès comprend une meilleure prise de conscience et davantage d'initiatives ainsi qu'une législation pour s'attaquer à la violence sexiste et au niveau des agences de maintien de l'ordre et des tribunaux, la lutte contre la violence domestique, pour la réduction des mutilations génitales/l'excision, un plus grand accès à l'éducation primaire des filles dans le cadre des Objectifs du millénaire pour le développement, et des soins de santé immédiatement disponibles et accessibles, y compris pour la santé liée à la procréation. Nous nous félicitons de l'amélioration enregistrée en matière de protection des droits de l'homme pour les femmes et les filles en général et pour les lesbiennes, les gays, les bisexuels et les transsexuels. Nous nous réjouissons du traitement amélioré en faveur des filles et de l'accès qu'elles ont obtenu en matière d'éducation et d'emploi.

Alors que nous célébrons ces réalisations, nous reconnaissons humblement que des insuffisances persistent et continuent d'entraver le progrès vers l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes et des filles dans les quatre principaux domaines suivants du Programme de Beijing, et nécessitent une intervention d'urgence de la part des États Membres.

Violence contre les femmes

La violence sexiste continue de miner les sociétés dans le monde entier. En dépit des progrès enregistrés en matière de prise de conscience, l'éducation présente toujours des insuffisances en termes d'ampleur et de portée, y compris mais sans s'y limiter, la violence sexiste; la violence comme stratégie de guerre; la violence conjugale/domestique; la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle, économique et autres; l'exploitation sexuelle et psychologique, les abus sexuels et les violences physiques. L'éducation sur la nature des violences sexistes doit aussi

comprendre la discrimination liée au sexe qui, en tant que cause fondamentale, porte atteinte à la dignité des filles et des femmes et les avilit, et accroît les risques de violence. Une attention particulière doit être accordée aux communautés où la violence sexiste est accentuée : les populations autochtones, les minorités ethniques, les immigrants et les pauvres.

Nous constatons l'influence néfaste des médias, de la publicité, des industries du divertissement et de la mode qui encouragent et font l'éloge indirectement de la violence sexiste à travers la marchandisation, la chosification et la banalisation sexuelle des filles et des femmes. Ces moyens de grande communication déforment l'image des femmes handicapées, des femmes de couleur, des minorités et des femmes autochtones; font l'apologie de la violence, et une sous-déclaration ou une déclaration déformée des cas de violence, principalement la violence domestique.

Nous demandons aux États Membres de :

- Travailler en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies et la société civile pour mener des campagnes d'information et d'éducation sur la violence sexiste et son ampleur, y compris les croyances sociales et culturelles ainsi que le sexisme;
- Renforcer et d'étendre la protection à toutes les victimes de violence, d'accroître le financement des programmes de soutien aux victimes et de construction de refuges dans les communautés locales, de former les agents des forces de l'ordre en matière d'intervention appropriée à l'égard de la violence domestique et de garantir l'efficacité des ordres d'interdiction de l'usage de la force;
- Garantir une intervention rapide et juste des forces de l'ordre et de l'appareil judiciaire dans les communautés où la violence domestique est particulièrement élevée, y compris mais sans s'y limiter, aux populations autochtones, minoritaires, immigrantes et pauvres;
- Hiérarchiser les interventions contre le trafic d'êtres humains et poursuivre la collaboration avec les organismes internationaux et nationaux ainsi qu'avec la société civile;
- Supprimer à l'échelle universelle les mutilations génitales/l'excision;
- Adopter à l'échelle universelle des mesures liées à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son Protocole facultatif et les mettre en œuvre;
- Étudier la façon dont les médias, la publicité, le divertissement et l'industrie de la mode exacerbent la violence à l'égard des femmes et des filles et en rendre compte, et soutenir les campagnes visant à éduquer et mettre en garde contre la culture de la violence.

Éducation et formation

L'absence d'éducation est un facteur qui favorise la discrimination liée au sexe et y conduit. De nombreux pays manquent de financements pour l'éducation publique. Même dans les pays développés, le financement de l'enseignement secondaire et supérieur est hors de portée et n'est accessible qu'aux classes aisées. Souvent, les filles abandonnent l'école plus tôt que les garçons en raison des

besoins familiaux qui les obligent à rester à la maison pour aider dans les tâches ménagères non rémunérées ou par ailleurs, quitter l'école pour un mariage précoce.

Nous invitons les États Membres à :

- Mettre sur pied des politiques en matière d'éducation et des campagnes d'information pour promouvoir l'éducation des femmes et des filles;
- Accroître le financement de l'éducation publique des femmes et des filles;
- Investir dans des modèles d'éducation de l'enseignement à distance pour les femmes et les filles qui n'ont pas accès aux infrastructures de l'éducation formelle en raison de la distance, de l'invalidité ou de l'incapacité à quitter la maison;
- Exiger une éducation qui sensible à la question de la discrimination liée au sexe et mettre en évidence le bien-être culturel et socio-économique qui découle de l'éducation des femmes et des filles, avec une formation des femmes et des filles à l'exercice des responsabilités ainsi que la sensibilisation culturelle des hommes et des garçons;
- Offrir des mesures d'ordre économique aux familles démunies pour les encourager à maintenir les filles à l'école au lieu de les en retirer pour s'occuper des tâches domestiques.

Femmes et santé

Accès à des soins de santé abordables constitue un autre défi pour les femmes et les filles. Les femmes rurales, sans emploi, pauvres et âgées pourraient trouver les programmes de soins de santé inaccessibles et les coûts des médicaments au-dessus de leurs moyens. Les femmes handicapées ou souffrant de maladies telles que le VIH/SIDA, les migrants sans papiers et les femmes réfugiées et les minorités ethniques pourraient estimer que les soins médicaux leur sont refusés ou suspendus. Les croyances culturelles, religieuses et sociales menacent de priver les femmes du droit de participer aux choix liés à leur corps et, notamment, à leur santé sexuelle et procréative. En conséquence, des lois et des programmes sont annulés ou limités dans certaines régions. Répondre aux croyances sous-jacentes par une éducation et une messagerie qui doit accompagner le soutien financier et programmatique en faveur des soins de santé. Dans certaines régions, l'extraction des ressources, notamment des gisements miniers, met en danger la santé des femmes et des filles ainsi que leurs familles.

Nous invitons les États Membres à :

- Donner la priorité au financement des soins de santé destinés aux femmes et aux filles;
- Étendre les soins de santé et les infrastructures sanitaires aux communautés vulnérables ou marginalisées à travers l'investissement et l'accès amélioré;
- Interdire les pratiques environnementales qui affectent la santé des femmes et des filles;
- Améliorer l'accès à la gamme complète de services de santé sexuelle et procréative, y compris le planning familial et la prévention des maladies;

- Encourager la sensibilisation et l'éducation en matière de santé publique pour réduire les stéréotypes et la discrimination.

Femmes aux postes de responsabilité et de décision

Principaux obstacles qui persistent dans la réalisation de l'exercice de la responsabilité des femmes dans les domaines politique, commercial et académique. Les femmes qui recherchent une promotion professionnelle pourraient être freinées par les obstacles financiers, les ressources insuffisantes des familles monoparentales, la sous-évaluation et l'absence de reconnaissance du travail non-rémunéré et de la contribution des femmes au développement de la société, l'absence d'options de garde d'enfants peu coûteuses et l'inégalité des revenus entre les femmes et les hommes. Celles qui réussissent sont sujettes aux attaques personnalisées basées sur les attributs physiques en les confinant dans leur rôle d'épouses et de mères au lieu de reconnaître leurs compétences. Conséquence de ces carences en matière de représentation, les femmes peinent à faire entendre leurs voix effectivement et à parler de leurs besoins, elles disposent de peu de modèles pour encourager leur progrès et leur dépendance aux hommes continue, toutes choses qui affectent leur capacité à s'occuper de leur famille et, le cas échéant, abandonner les relations violentes et abusives.

Nous demandons aux États Membres de :

- Continuer à éduquer les citoyens sur la question de la discrimination fondée sur le sexe, qui porte atteinte à la dignité des femmes et des filles et les avilit et qui influence négativement toute la société;
- Réduire les insuffisances en matière de représentation des femmes dirigeantes à tous les niveaux et dans tous les secteurs, y compris par l'introduction de quotas;
- Mener des enquêtes et produire des rapports statistiques sur les carences en matière de parité économique entre les femmes et les hommes et combler les inégalités en matière de rémunération.

En tant que croyants, les épiscopaliens en particulier sont appelés à ennoblir les femmes et les filles qui sont fréquemment marginalisées ou oubliées. Nous sommes aussi appelés à apporter un témoignage prophétique sur les systèmes injustes d'oppression, bien souvent interdépendants, qui affectent toutes les personnes, afin de répondre aux violences de toutes sortes et œuvrer pour la paix et la réconciliation. Nous invitons les États Membres et l'Organisation des Nations Unies à poursuivre les progrès enregistrés depuis Beijing et à consolider les valeurs, les principes, la législation et l'application des programmes en faveur de la justice et de l'égalité entre les sexes, afin qu'ils profitent enfin à toute l'humanité.